

Société Anonyme Coopérative Ouvatou
Assemblée Générale du samedi 3 juin 2006
Mains d'Oeuvres – Salle Star Trek - Saint-Ouen

Rapport sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne
Pour le conseil d'administration
Alexis Braud - Président

En application des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du code du commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Cette obligation s'applique à l'ensemble des sociétés anonymes, quelles que soient leur taille. Elle suit un canevas globalement normalisé. Compte tenu des spécificités d'Ouvatou et en particulier de sa taille microscopique, l'exercice peut paraître formel. Mais quoi de plus formel justement que la partie statutaire d'une assemblée générale ?

Ce rapport est très proche de ceux qui furent réalisés les deux années passées car la situation a peu évolué au cours de l'année 2005 qui a été très fortement tournée vers les évolutions techniques de la société, même si cela a été très laborieux comme nous venons de le voir avec le rapport de gestion. En 2006 en revanche il y aura à dire puisque c'est au cours de l'exercice que nous vivons actuellement que les modifications structurelles apparaîtront.

Concernant le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration est composé jusqu'à aujourd'hui de :

- Raphaël Mazoyer, Julien *Aymerick* Demange élus en 2003 pour 3 ans, mandats venant donc à échéance pour tous les deux ;
- Alexis Braud réélu en 2004 pour 2 ans, mandat venant donc à échéance ;
- Renaud *Nel* Morvan et Yann Droneaud élus en 2004 pour 3 ans ;
- Esther Joly, Jean-Marie Malsacré réélus en 2004 pour 3 ans ;
- Rodéric Aarsse réélu en 2005 pour 3 ans ;
- Dominique Hausser et Igor Maynaud élus en 2005 pour 3 ans ;

Le Conseil d'Administration s'est réuni formellement, c'est-à-dire physiquement, le 22 janvier 2005, le 9 mai 2005 et le 30 septembre 2005. Contrairement à l'habitude il n'a pas été fait de véritable conseil d'administration suite à l'assemblée générale du 28 mai, cela est dommageable et c'est la raison pour laquelle une réunion a été prévue ce soir samedi 3 juin 2006, en prévenant à l'avance les postulants. Différentes rencontres techniques qui n'avaient pas le statut de conseil d'administration ont également eu lieu. Ces rencontres vont plutôt en se développant. Il est à noter qu'une liste de discussion rassemble les administrateurs. Cette liste de discussion est ouverte aux envois extérieurs et l'ensemble des administrateurs peut donc être saisi par des tiers qui le souhaitent. Environ 4 700 messages y ont été postés en 2005. Aucun des Conseils d'Administration qui se sont tenus n'a été provoqué par la demande du tiers au moins de ses membres comme le prévoient les statuts de notre société.

Les convocations aux Conseils d'Administration se font par courrier électronique après avoir obtenu le plus large consensus sur la date choisie. Tous se sont déroulés à Paris en des lieux divers. Les informations nécessaires à la bonne information des administrateurs sont données en ligne en flux continu. D'une manière générale, la totalité des informations dont a connaissance le Président est immédiatement mise à disposition sur la liste de discussion interne.

Au cours de l'exercice écoulé, la principale activité du conseil a concerné le suivi des relations avec nos nouveaux partenaires pressentis et la recherche de solutions pour l'évolution de la plate forme. Malheureusement, le choix que nous avons réalisé en 2004 n'a pas tenu ses promesses et nous nous sommes englués dans des difficultés et avons hésité avant de choisir de renoncer à ce qui avait été entrepris. Nous nous y sommes résolus au dernier trimestre de l'année 2005. En conséquence, les tarifs décidés en 2003 n'ont toujours pas été appliqués car nous souhaitons les lier à la nouvelle plateforme. Les grandes lignes d'une offre totalement refondue ont donc été tracées à la fin de l'année 2005 et présentées au premier trimestre de 2006.

En dehors des Conseils d'Administration formels et des décisions relatives à l'évolution de la plateforme et de nos partenariats, le Conseil d'Administration a eu à prendre des décisions relatives à l'affaire pour laquelle nous a attaqué une société d'hébergement concurrente qui contestait juridiquement des propos tenus sur le site d'un de nos sociétaires. Le plaignant a été débouté mais les frais de l'avocat de la coopérative sont restés à notre charge.

Esther Joly a poursuivi son travail de suivi des procès verbaux de réunions.

Concernant les procédures de contrôle interne

Vous le savez, notre fonctionnement n'est pas dans les standards de celui des Sociétés Anonymes. Mais nous ne sommes pas non plus une société Anonyme standard. La faiblesse apparente de nos règles de contrôle interne résulte de l'absence de salariés et de l'éclatement géographique des administrateurs. Nous ne pouvons nous appuyer sur une information obligatoirement partagée, dans le sens où il serait matériellement impossible de passer outre, pour limiter les risques de malveillance. La rigueur de notre gestion financière et de la maîtrise des risques repose en grande partie sur la confiance accordée aux uns et aux autres.

Un point de difficulté potentielle concerne la centralisation de la réception du courrier. Le passage par une société de domiciliation a été décidé en fin d'année 2005 et sera effective dans les prochaines semaines. Cette question avait déjà été évoquée les années passées mais reposées en raison de la surcharge financière que cela entraînait. Le siège postal sera déplacé à cette adresse.

En pratique et même si rien ne l'y oblige formellement, le Président informe les administrateurs dès que la coopérative est saisie par courrier envoyé à son domicile d'une question importante et les administrateurs n'ont pas constaté, au cours de cet exercice, que des informations de ce type leur étaient cachées.

Un contrôle annuel externe est réalisé par le Commissaire aux Comptes. Ce contrôle externe consiste en une étude sur place des pièces comptables de la société. Il est réalisé par deux professionnels et dure une demi-journée complète. Ce contrôle régulier peut être complété par une intervention à tout moment si le Commissaire aux Comptes le juge nécessaire. Ce contrôle sur pièces du Commissaire aux Comptes n'est que la partie la plus visible de leur mission qui s'exerce de façon permanente. En plus de différents contacts oraux sur la bonne marche de l'entreprise, le cabinet consulte par exemple régulièrement notre site et les forums afin de se tenir informé du fonctionnement de la coopérative.

La comptabilité est réalisée sur le logiciel Ciel Compta. Le Président dispose seul de la signature sur le chéquier. La coopérative dispose d'une carte bancaire qui n'était pratiquement pas utilisée en 2004 mais

qui l'est d'avantage maintenant.

Il n'existe pas à proprement parler de procédures de contrôle financier interne mais les administrateurs ici présents peuvent témoigner que les décisions prises font l'objet de débats préalables durant lesquels sont largement exposés les enjeux et les informations disponibles.

Les gros achats sont systématiquement décidés collectivement et les commandes passées par l'un ou l'autre des administrateur, après avis des autres. Les livraisons sont effectuées indifféremment en salle machine ou chez Rodéric Aarsse dont le domicile sert d'entrepôt à Ouvaton. L'accès à la salle machine est disponible pour plusieurs personnes qui peuvent ainsi s'assurer que les machines achetées sont bien dans la baie. Aucune machine ne peut sortir de la baie sans être inscrite sur le registre de la salle machine. Nous avons une certaine difficulté à connaître l'usage des machines mais nos visites dans le data center nous indiquent qu'elles sont bien présentes. Robert Caillat, un sociétaire, a été missionné par le conseil d'administration pour réaliser un inventaire physique. C'est un travail ardu qui ne se réalise pas dans de bonnes conditions de coopération avec notre prestataire. A l'heure où ces lignes sont écrites l'inventaire n'est pas encore réalisé complètement mais l'objectif est qu'il le soit pour l'Assemblée Générale du 3 juin 2006.

Un autre point important de contrôle est celui de la ressource des machines. Il est en effet nécessaire de pouvoir veiller collectivement à ce que des serveurs, des disques durs ou de la bande passante ne soit pas détournés au profit de certains, sans facturation. Tous les administrateurs ont accès à des graphiques qui indiquent de manière dynamique différents paramètres sur les serveurs. Des anomalies importantes ou nouveautés seraient donc rapidement relevées.

La présentation d'un organigramme ventilant les responsabilités en matière de fonctions administratives et comptables n'a pas grand sens dans notre société dans la mesure où celles-ci sont éminemment concentrées. 75% des paiements sont opérés par carte bancaire, le reste arrive par chèque. Un logiciel en ligne permet leur enregistrement et crédite le compte du sociétaire ; Il en va de même, automatiquement, pour les paiements par carte bancaire. Plusieurs administrateurs ont accès à cet outil de gestion et peuvent éditer les comptes. Une possibilité de fraude serait que des chèques soient détournés quoique enregistrés au crédit du compte des sociétaires qui les ont émis. Cela est rendu impossible par le fait que le logiciel qui cumule les enregistrements des comptes sociétaires est fabriqué et contrôlé par un autre administrateur. C'est le cumul mensuel des paiements enregistrés sur les comptes sociétaires qui est inscrit en comptabilité. Ce chiffre doit donc correspondre avec les dépôts en banque faute d'être repéré par le Commissaire aux Comptes. L'erreur inexplicquée sur l'année n'est pas significative. On peut donc raisonnablement estimer qu'il existe un contrôle a posteriori des encaissements dont le total rappelons-le est assez faible, surtout en excluant les cartes bancaires. Seul une non facturation par le système en échange d'un paiement parallèle pourrait donner lieu à un détournement qui serait repéré par observation des comptes qui n'enregistrent pas de paiement. Le nouveau système de gestion pourrait inclure un dispositif enregistrant dans un journal les suppressions de ligne de facturation comme cela est fréquent sur les caisses enregistreuses. Un tel système réduirait ce risque de fraude.

Conclusion

Bien que le fonctionnement de notre coopérative ne soit pas orthodoxe en comparaison de la majorité des sociétés anonymes, des axes de progrès peuvent être mis en œuvre tout en maintenant la structure légère et éclatée que nous avons, et dont il est exclu que nous nous départissions à court terme. Toutes les évolutions décidées l'année dernière n'ont pas encore été mises en œuvre : personne n'a relevé d'alerte particulière et aucune tension n'a été nourrie par ces questions.

